

DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Mme WARETTE Maryse, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme LANIO Isabelle à Mme ARPAILLANGE Francine

Secrétaire de séance : Mr DUCHESNE Gérard

Délibération n°11/2025 : Approbation du compte financier unique 2024 :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 17 octobre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le Compte Financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 : de voter le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes du budget principal comme suit :

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 190 446.89 €

Réalisé : 130 097.05 €

Restes à réaliser : 28 309.20 €

Recettes :

Prévu : 143 896.07 €

Réalisé : 58 474.80€

Restes à réaliser : 0€

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 1 153 693.93 €

Réalisé : 659 691.76 €

Restes à réaliser : 0 €

Recettes :

Prévu : 749 941.13 €

Réalisé : 789 571.59 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Investissement : - 25 071.43 €

Restes à réaliser : - 28 309.20 €

Fonctionnement : 533 632.63 €

Résultat global (excédent) : 480 252.00 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Mme WARETTE Maryse, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme LANIO Isabelle à Mme ARPAILLANGE Francine

Secrétaire de séance : Mr DUCHESNE Gérard

Délibération n°12/2025 : Approbation du compte financier unique 2024 budget assainissement

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Compte Financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : de voter le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes du budget annexe assainissement comme suit :

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 217 824.99 €

Réalisé : 47 020.86 €

Restes à réaliser : 0 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 046-214602153-20250325-122025-BF

Recettes :

Prévu : 57 100.90 €

Réalisé : 57 151.54€

Restes à réaliser : 0€

Exploitation :

Dépenses :

Prévu : 92 322.20 €

Réalisé : 87 548.99 €

Restes à réaliser : 0 €

Recettes :

Prévu : 93 000 €

Réalisé : 86 711.94 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Investissement : 170 854.77 €

Restes à réaliser : 0 €

Fonctionnement : - 1 514.75 €

Résultat global (excédent) : 169 340.02 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Mme WARETTE Maryse, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme LANIO Isabelle à Mme ARPAILLANGE Francine

Secrétaire de séance : Mr DUCHESNE Gérard

Délibération n°13/2025 : Approbation du compte financier unique 2024 budget Lotissement Les Vignes

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Compte Financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

Article 1 : de voter le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes du budget annexe Lotissement Les vignes comme suit :

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 61 326.76 €

Réalisé : 58 095.73 €

Restes à réaliser : 0 €

Recettes :

Prévu : 43 477,45 €

Réalisé : 43 477,45€

Restes à réaliser : 0€

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 44 121.83 €

Réalisé : 44 121.83 €

Restes à réaliser : 0 €

Recettes :

Prévu : 51 112.62 €

Réalisé : 51 112.62 €

Restes à réaliser : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Investissement : 3 231.03 €

Restes à réaliser : 0 €

Fonctionnement : 0 €

Résultat global (excédent) : 3 231.03 €

Article 2 : Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Mme WARETTE Maryse, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme LANIO Isabelle à Mme ARPAILLANGE Francine

Secrétaire de séance : Mr DUCHESNE Gérard

Délibération n°14/2025 : Affectation de résultats budget communal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 46 550.82 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 403 752.80 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution Déficit - 001) de la section d'investissement de : -71 622.25 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 129 879.83 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 28 309.20 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 53 380.63 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 046-214602153-20250327-142025-DE

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 53 380.63 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement : 480 252.00 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Mme WARETTE Maryse, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme LANIO Isabelle à Mme ARPAILLANGE Francine

Secrétaire de séance : Mr DUCHESNE Gérard

Délibération n°15/2025 : Taux d'imposition 2025

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Article 1^{er} : décide à l'unanimité des membres présents ou représentés une augmentation des taux d'imposition pour permettre à la commune de combler les déficits engendrés par les prochaines baisses de dotations de l'Etat :

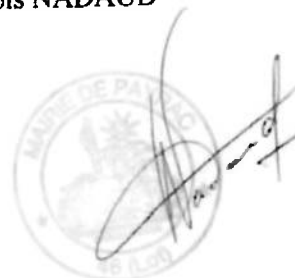
- Taxe foncière : 49.09 %
- Taxe foncière non bâtie : 237.68%
- Taxe habitation sur résidences secondaires : 11.73 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Mme WARETTE Maryse, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme LANIO Isabelle à Mme ARPAILLANGE Francine

Secrétaire de séance : Mr DUCHESNE Gérard

Délibération n°16/2025 : Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant alloué aux différentes associations subventionnées :

- ADMR	100€
- FNACA DE SOUILLAC	100€
- Cantarelle	300€
- Cercle de l'amitié	450€
- Chasse	200€
- Gym form	100€
- Association ID	200€
- AMAS activités sportives :	450€
- APPE :	400€
- AREC :	100€
- Tous ensemble pour les Gares	100€
- Association Famille des traumatisés crâniens	50€
- Association Coeur et Culturel	50€

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 046-214602153-20250325-162025-DE

- ACAP	450€
- Gary'Indy (MAPA)	150€
- Musée de la Résistance	100€

Le montant total des subventions votées pour 2025 s'élève à 6000€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal 2025.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Mme WARETTE Maryse, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme LANIO Isabelle à Mme ARPAILLANGE Francine

Secrétaire de séance : Mr DUCHESNE Gérard

Délibération n°17/2025 : Budget communal 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Francine ARPAILLANGE, 2^{ème} adjointe chargée des finances qui présente au Conseil municipal les chiffres du budget « Commune » 2025, étudiés en séance de travail avec la commission des finances.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- 1- En fonctionnement : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 1 257 937.00 €
- 2- En investissement : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 236 470.38 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition du budget communal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Payrac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mr François NADAUD, Mr Gérard DUCHESNE, Mme Sandra RIBAUT, Mr Guy BOIT, Mr Fabrice MAURY, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Didier DA SILVA, Mme WARETTE Maryse, Roselyne DE NAUW

Procuration : De Mme LANIO Isabelle à Mme ARPAILLANGE Francine

Secrétaire de séance : Mr DUCHESNE Gérard

Délibération n°18/2025 : Budget assainissement 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Francine ARPAILLANGE, 2^{ème} adjointe chargée des finances qui présente au Conseil municipal les chiffres du budget « Assainissement » 2025, étudiés en séance de travail avec la commission des finances.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- 1- En exploitation : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 96 720 €
- 2- En investissement : un résultat équilibré (dépenses-recettes) de 232 496.34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition du budget assainissement 2025.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire, François NADAUD

